

LES NUMEROS D'URGENCE permettant de joindre les secours 24h/24

 **15 SAMU** : intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale et redirection vers un organisme de soins : besoin médical urgent, malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, absence de respiration, brûlures, intoxication, etc.)

 **17 POLICE SECOURS** : signaler une infraction pour une intervention immédiate de la police : violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc.)

 **18 SAPEURS POMPIERS** pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes : incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, ensevelissement, brûlure, électrocution, accident de la route, etc.

 **112 Numéro d'appel d'urgence européen** (victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne)

 **114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**

Pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel :

- Préciser si vous êtes victime, témoin et donnez un numéro de téléphone où vous restez joignable,
- Donnez l'adresse précise du lieu de l'intervention,
- Exprimez-vous clairement et précisément.

Ecoutez attentivement les conseils donnés : votre comportement peut permettre de sauver une vie.



Liste des défibrillateurs présents sur Pardies (*carte disponible sur www.pardies.fr*)

- ❖ Entrée de la salle des fêtes
- ❖ Entrée du foyer club (entre le club de l'amitié et la salle de billard)
- ❖ Place de la poste (sous l'appentis)
- ❖ Parking du complexe sportif (derrière les tribunes du stade)

ENTRETIEN DE LA FORET COMMUNALE

Du fait de l'état de santé fortement dégradé de certains arbres présents en bordure du parcours sportif actuel et pour des raisons de sécurité, l'ONF, qui est en charge de la gestion de la forêt, a procédé à leur abattage.

Nous vous informons également que les travaux d'agrandissement du parcours sportif sont en cours : création d'un 3^{ème} circuit d'1 kilomètre.

Le tracé de cette portion, validé par l'ONF, sera situé entre l'avenue du moulin et le stade annexe.

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE

Votre enfant fait sa rentrée dans le secondaire ou dans le supérieur ?

Le CCAS de Pardies poursuit son action en faveur des familles.

L'aide de rentrée, plafonnée à 400 € pour l'enseignement supérieur et 200 € pour le secondaire, vous permettra de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Les aides sont dégressives et fonction du quotient familial.

Les dossiers de demande devront être retirés puis déposés auprès du secrétariat de la mairie sous pli cacheté à l'adresse du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Pardies, lequel procédera à leur étude et déterminera si une aide peut être attribuée ainsi que son montant.

Date limite de dépôt : 9 décembre 2022 à 18h00.

Les dossiers reçus après la date limite seront refusés.